

## **Présentation du rapport de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et des avis par Christos Pourgourides**

Chers collègues, vous avez sous les yeux mon rapport sur la situation des droits de l'homme en Europe, ainsi qu'un projet de recommandation et un projet de résolution sur les questions abordées dans ce rapport. C'est grâce à des efforts considérables que ces textes ont pu voir le jour. Quant à la préparation de ce rapport, elle a représenté un véritable défi eu égard à l'ampleur du sujet et aux délais impartis, très réduits.

Bien évidemment, je suis parfaitement conscient qu'un tel rapport ne peut couvrir ni toutes les questions concernant les droits de l'homme, ni la totalité des travaux du Conseil de l'Europe sur chacune des questions que j'ai pu étudier. J'ai par conséquent décidé de me concentrer sur l'examen des travaux de l'Assemblée et plus particulièrement sur la diffusion de la jurisprudence de la Cour comme critère objectif pour la sélection de questions, tendances et défis de premier ordre. J'ai essayé de traiter ces questions de la façon la plus juste et objective possible, de manière à rendre compte de la jurisprudence de la Cour.

Ce rapport a le mérite de donner à notre Assemblée l'occasion de dresser le bilan de la situation des droits de l'homme en Europe et d'évaluer tant les réussites et les bonnes pratiques développées, que les échecs de l'action du Conseil de l'Europe. Ainsi, il nous permettra de tirer des enseignements quant aux améliorations à apporter et aux mesures à prendre en priorité, que ce soit dans nos Etats membres ou au sein de l'institution elle-même. Je me suis fixé quatre objectifs : premièrement, rappeler le rôle central du Conseil de l'Europe en tant que gardien et défenseur des droits de l'homme en Europe ; deuxièmement, présenter les grands défis auxquels sont confrontés les droits de l'homme en Europe ; troisièmement, insister sur la nécessité des mécanismes de défense des droits de l'homme de l'Organisation pour relever ces nombreux défis. Mon quatrième objectif, et non le moindre, est de faire plusieurs propositions d'action de la part du Conseil de l'Europe dans l'objectif d'améliorer la situation dans les Etats membres.

Concernant mon premier sujet de préoccupation, le débat d'aujourd'hui est l'occasion de souligner le rôle irremplaçable joué par le Conseil de l'Europe en tant que principale organisation des droits de l'homme en Europe. S'il n'avait pas été créé en 1949, il serait nécessaire de le faire aujourd'hui. Il dispose de toute une panoplie de mécanismes de contrôle efficaces, au premier rang desquels figurent la Convention européenne des Droits de l'Homme, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, la Charte sociale européenne, la Convention européenne contre le racisme et l'intolérance et l'institution du Commissaire aux Droits de l'Homme. Grâce à ces instances spécialisées, dont l'Assemblée accueille aujourd'hui les éminents représentants, le Conseil de l'Europe a acquis une expérience et une expertise sans pareil dans le domaine des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie.

Deuxièmement, concernant les grands défis auxquels sont confrontés les droits de l'homme en Europe, je veux vous dire d'emblée que suis très inquiet du clivage entre les pieuses déclarations et la réalité sur le terrain. La pleine mise en œuvre des droits de l'homme dans la vie quotidienne est une mission bien loin d'être achevée. En dépit des progrès importants accomplis dans les Etats membres avec l'aide du Conseil de l'Europe, les violations des droits de l'homme les plus graves – comme les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires, les détentions secrètes, la torture et les traitements inhumains – ont encore cours en Europe. Dans plusieurs pays d'Europe, les défenseurs des droits de l'homme sont harcelés et confrontés à un climat de répression croissant. Qui plus est, l'Etat de droit continue à ne pas être pleinement respecté dans plusieurs pays d'Europe.

La traite des êtres humains est un autre fléau qu'il faut éradiquer, de la même façon que le racisme, la xénophobie, l'intolérance et la discrimination à l'encontre des minorités. La violence domestique, la pauvreté et l'exclusion sociale doivent aussi être combattues résolument à tous les niveaux dans l'objectif partagé de préserver la dignité humaine.

Au vu des nombreuses menaces et défis évoqués précédemment, j'en arrive à mon troisième objectif, à savoir la nécessité de renforcer les mécanismes de défense des droits de l'homme de l'Organisation. La mission statutaire du Conseil de l'Europe est toujours aussi pertinente, si ce n'est

plus, que lors de sa création en 1949. Compte tenu de ses ressources limitées, le Conseil de l'Europe devrait se concentrer sur ses domaines d'excellence, dans lesquels son action est la plus utile : les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit.

Par conséquent, pour les Etats membres, il est temps de mettre fin à l'hypocrisie, de passer de la parole aux actes et de respecter dans la réalité les droits de l'homme et l'Etat de droit. Car les droits de l'homme doivent avant tout être mis en œuvre au niveau national. Pour être crédibles, les Etats membres doivent éviter la duplication inutile des normes dans la lutte contre la violation des droits de l'homme. En outre, le Conseil de l'Europe, et en premier lieu notre Assemblée, devrait se donner pour mandat, dans ses travaux futurs, d'accorder une plus grande priorité aux droits de l'homme et à l'Etat de droit.

Dans les avant-projets de résolution et de recommandation, j'ai tenté du mieux que j'ai pu de tenir compte et d'intégrer les avis et les contributions des autres commissions, tout en préservant l'équilibre nécessaire entre les questions traitées et en évitant de reproduire l'existant. Chers collègues, je vous exhorte à garder à l'esprit la nécessité de cet équilibre lorsque vous adopterez ces textes ce soir. J'ai confiance en l'utilité de ce bilan et je formule l'espoir qu'il débouche sur des actions concrètes de la part de l'Organisation et de nos Etats membres.

Chers collègues, le débat d'aujourd'hui est une occasion unique de réaffirmer nos valeurs partagées et notre engagement à l'égard des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Mais aussi, et avant tout, il nous faut intensifier nos efforts pour dénoncer et combattre les violations des droits de l'homme où que ce soit en Europe et ne pas oublier que les droits de l'homme doivent être défendus chaque jour. Notre Assemblée doit rester la conscience morale de l'Europe et soutenir le Conseil de l'Europe dans sa position de référence et de gardien des droits de l'homme partout en Europe.